



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
23 novembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Vingt-neuvième session
Genève, 31 octobre-2 novembre 2012

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
sur sa vingt-neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 31 octobre au 2 novembre 2012

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées.....	2
A. Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises.....	2
B. Questions diverses	3
II. Résumé du Président.....	4
A. Déclarations liminaires	4
B. Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises.....	5
C. Questions diverses	11
III. Questions d'organisation.....	14
A. Élection du Bureau	14
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	14
C. Résultats de la session	14
D. Adoption du rapport	14
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la trentième session.....	15
II. Participation	16

I. Conclusions concertées

A. Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa vingt-neuvième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a fait observer que l'économie mondiale transcendait les frontières nationales et que l'investissement étranger direct continuait de représenter une proportion accrue de l'investissement total. À ce propos, les experts ont réaffirmé le rôle important que les normes et codes mondiaux jouaient en vue de favoriser les flux d'investissement internationaux et de créer des conditions stables, prévisibles et propices à l'investissement. Les représentants ont pris acte des progrès notables que les autorités de réglementation avaient réalisés au cours des vingt dernières années en adoptant des normes et codes internationaux visant à accroître l'utilité des informations publiées par les entreprises dans le monde entier et d'en améliorer la qualité. Le Groupe d'experts a souligné que les compétences réglementaires, institutionnelles et techniques qui faisaient partie de l'infrastructure des entreprises en matière de publication d'informations étaient très étroitement liées; a mis en évidence l'importance d'une approche intégrée visant à renforcer les éléments fondamentaux de la publication par les entreprises d'informations de qualité; et a mis l'accent sur la nécessité de se concerter aux niveaux national et international afin d'appliquer de manière cohérente les normes et codes mondiaux en matière de publication d'informations par les entreprises.

2. À cet égard, le Groupe a examiné s'il y avait lieu de renforcer ou non la participation des pays en développement et des pays en transition au processus international de normalisation. Il a pris note de la création d'organes comme le Groupe des pays émergents du Conseil international des normes comptables (IASB), ce qui constituait un pas dans la bonne direction. Au cours de la session, la CNUCED a été priée de demander instamment à l'IASB d'accroître la participation des pays émergents et des pays non anglophones à la mise au point et à la révision des normes internationales d'information financière (IFRS).

3. Les débats menés sur ce point de l'ordre du jour se sont appuyés sur une note d'information intitulée «Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises: principales tendances et principaux défis» (TD/B/C.II/ISAR/63) établis par le secrétariat de la CNUCED. Ils ont aussi été enrichis par les contributions d'éminents intervenants, ainsi que par les informations reçues en retour dans le cadre des expériences pilotes sur le guide pratique de la CNUCED pour le développement de la comptabilité (ci-après le guide pratique) qui ont été menées pendant la période intersessions dans neuf pays, à savoir: l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Côte d'Ivoire, la Croatie, la Fédération de Russie, le Mexique, les Pays-Bas et le Viet Nam. Les représentants ont salué la qualité du document d'information que le secrétariat de la CNUCED avait établi pour la session et s'est également félicité de la richesse des informations contenues dans les différents exposés présentés par les intervenants. Les experts ont aussi exprimé leur gratitude aux pays qui avaient participé à l'expérience pilote.

4. En conclusion de ses délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts est convenu que le guide pratique était très utile car il aidait les États membres à évaluer leurs dispositifs et leurs moyens réglementaires, institutionnels et humains, à instaurer un dialogue entre les parties intéressées, à recenser les lacunes par rapport à des normes et codes mondialement reconnus et à améliorer le cadre national d'investissement. De l'avis des experts, le guide pratique pouvait notamment servir de base à l'élaboration

d'une stratégie visant à remédier aux lacunes recensées, à mesurer les progrès de manière comparative et cohérente, dans le but ultime d'obtenir la publication d'informations de qualité. En outre, il pouvait faciliter le partage d'expériences entre États membres et déboucher sur la création d'une base de données des bonnes pratiques.

5. Le Groupe d'experts a prié la CNUCED de poursuivre ses travaux sur le guide pratique, notamment sur le portail en ligne, et de rassembler les informations tirées des évaluations de l'application du guide dans les pays, afin de le réviser selon que de besoin. À ce propos, les experts ont encouragé les États membres désireux de procéder à des évaluations au moyen du guide pratique à communiquer leur intérêt au secrétariat de la CNUCED. En outre, le Groupe d'experts a prié la CNUCED de mener d'autres études sur les ressources humaines mobilisées dans l'infrastructure des entreprises relative à la publication d'informations et d'en présenter les résultats pour examen à sa trentième session. À ce sujet, les experts ont encouragé la CNUCED à envisager, dans la limite des ressources disponibles, de mettre à jour le programme type révisé de formation en comptabilité élaboré par l'ISAR. En outre, le Groupe d'experts a prié la CNUCED d'aider les pays en développement et les pays en transition à financer de manière pérenne la mise en place d'institutions chargées de faire appliquer les normes et codes mondiaux ainsi que le renforcement des capacités des institutions existantes. À ce sujet, les experts ont appelé les partenaires de développement à envisager de mettre à disposition des fonds afin de réaliser ces objectifs.

6. Des représentants ont demandé à la CNUCED d'appeler l'attention du Groupe des 20 sur le fait que le guide pourrait être un moyen utile de favoriser et d'évaluer la mise en place d'une infrastructure comptable pour la publication d'informations de qualité, afin d'encourager les pays à participer à l'exercice.

B. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Publication d'informations sur la durabilité

7. Lors de l'examen des questions relatives à la publication d'informations sur la durabilité, à l'information intégrée et à l'information sur les changements climatiques, le Groupe d'experts s'est félicité des résultats de la treizième session de la Conférence (CNUCED XIII) et a pris note de l'accent mis par les États membres sur la nécessité de contribuer à l'économie verte dans le contexte d'un développement durable et de l'enjeu des changements climatiques (Mandat de Doha, par. 18 b)¹. Il s'est aussi félicité des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et a noté que les États membres jugeaient importante la publication d'informations sur la durabilité et estimaient nécessaire d'élaborer des modèles de meilleures pratiques et de favoriser la publication de ce type d'informations, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement, notamment en matière de renforcement des capacités (L'avenir que nous voulons, par. 47)². L'ISAR a aussi noté que la CNUCED jouait un rôle dans ce domaine, étant l'un des organismes officiellement chargés de l'application des recommandations formulées en matière de publication d'informations sur la durabilité à l'occasion de Rio+20.

8. Le Groupe d'experts a examiné la demande croissante d'informations sur la durabilité et les pratiques suivies dans ce domaine, notamment le nombre grandissant d'initiatives prises par les autorités réglementaires et boursières nationales afin de

¹ TD/500/Add.1.

² A/CONF.216/L.1.

promouvoir la publication d'informations sur la durabilité. À ce propos, il a pris note du rôle influent que pouvaient jouer les marchés boursiers en favorisant la publication d'informations de qualité sur la durabilité grâce à l'adoption de règles de cotation et d'indicateurs facultatifs de durabilité. L'ISAR a aussi examiné l'évolution récente de la publication d'informations sur les changements climatiques.

9. Le Groupe d'experts a pris note de la diversité des prescriptions et des initiatives ainsi que de la nécessité de contribuer à l'harmonisation de la publication d'informations sur la durabilité entre les États membres, notamment sur les changements climatiques. Il est tombé d'accord sur la nécessité d'analyser et d'examiner plus avant les initiatives prises dans ce domaine afin de partager l'expérience acquise entre les pays et de donner des orientations sur les meilleures pratiques aux décideurs et aux autorités boursières. Le Groupe est également convenu que la CNUCED, par l'intermédiaire de l'ISAR, devrait continuer de contribuer à la publication d'informations sur l'environnement. L'ISAR a ainsi prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre sa coopération avec d'autres organisations compétentes dans ce domaine.

2. Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise

10. L'ISAR a réaffirmé l'importance de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise à l'intention des décideurs, des actionnaires et des autres parties intéressées, et a reconnu que la publication de rapports de qualité dans ce domaine contribuait à promouvoir l'investissement et la stabilité économique. Le Groupe d'experts a noté que les travaux sur cette question continuaient de produire des données et des analyses importantes en vue de faciliter les comparaisons internationales, le renforcement des capacités et la mise en commun de l'expérience acquise par les pays. Il s'est félicité de l'utilité et de la qualité des débats consacrés à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise en Jamaïque et à Trinité-et-Tobago. Il a prié la CNUCED de continuer de dispenser une aide technique aux institutions locales qui souhaiteraient elles-mêmes produire des études de cas nationales utilisant les critères de l'ISAR relatifs aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Dans son allocution liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que la publication d'informations de qualité par les entreprises jouait un rôle fondamental dans la transparence des marchés et dans la bonne santé de l'économie. Le principal point à l'ordre du jour de la session du Groupe d'experts était consacré à l'examen des aspects réglementaires et institutionnels de cette question. Le Secrétaire général adjoint a également noté que l'infrastructure comptable était un ensemble complexe d'institutions et de règlements et que l'établissement d'un plan de renforcement des capacités dans ce domaine était également une tâche complexe. Il a félicité le Groupe d'experts d'avoir élaboré le guide pratique, qui avait été lancé à la treizième session de la Conférence (CNUCED XIII), tenue à Doha en avril 2012. Il a noté que ce guide traitait l'ensemble des questions relatives à la comptabilité et à l'information de manière systématique et pouvait aider les décideurs à établir des priorités en vue de renforcer et de développer leur infrastructure comptable. Il a aussi souligné que la comptabilité et l'information jouaient un rôle important dans le traitement de nombreuses questions relatives à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gouvernance d'entreprise. Il a mis en évidence les travaux d'avant-garde du Groupe d'experts sur le renforcement des capacités en matière de publication d'informations par les entreprises et d'information sur la durabilité. Il a rappelé aux

représentants que le système des Nations Unies comptait sur des experts comme ceux de l'ISAR pour l'aider à mettre en œuvre la vision que les États membres avaient élaborée à Rio+20 en juin 2012 dans le domaine du développement durable.

2. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a souhaité la bienvenue aux représentants présents à la vingt-neuvième session de l'ISAR et leur a rappelé que les travaux de cet organe revêtaient une importance essentielle dans le contexte plus large de l'investissement, de la stabilité financière et du développement durable. Il a estimé que la comptabilité et l'information pouvaient contribuer à la transparence des entreprises et accroître la prévisibilité et la stabilité des transactions économiques, créant ainsi un environnement plus favorable à l'investissement. Il a rappelé aux participants que depuis la récession, la comptabilité et l'information des entreprises apportaient désormais une contribution de plus en plus importante à une reprise plus stable et durable ainsi qu'à la croissance et au développement futurs de l'économie mondiale.

3. Le Président du Conseil d'administration de la Fondation IFRS a prononcé le discours principal. Il a mis en évidence les progrès notables qui avaient été accomplis dans un certain nombre de pays où les IFRS avaient été adoptées ou étaient en cours d'adoption, depuis que l'Organisation internationale des commissions de valeurs avait approuvé ces normes en 2000. En ce qui concerne les activités entreprises pour renforcer les fondements institutionnels du processus international de normalisation de l'information financière, il a noté que le Conseil de surveillance des IFRS – constitué des principales autorités publiques chargées de la surveillance des marchés boursiers – avait été établi en 2009. Il a aussi noté que le Conseil d'administration et le Conseil de surveillance des IFRS avaient examiné leur stratégie et publié leur rapport conjointement en février 2012. Il a analysé l'aide que la Fondation IFRS apportait aux marchés émergents, les IFRS pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les initiatives y relatives prises en matière de sensibilisation ainsi que les arguments de la Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique au sujet de l'application éventuelle des IFRS par les entités établies dans ce pays qui publiaient des rapports. Il a souligné que si de nombreux progrès avaient été accomplis au cours des dernières années, beaucoup restait encore à faire, et que l'aide de l'ISAR était très importante pour la Fondation IFRS.

B. Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises

(Point 3 de l'ordre du jour)

4. Les débats se sont ouverts sur une présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat de la CNUCED, qui a été suivie des exposés des intervenants à la première réunion-débat, à savoir les représentants du Conseil de stabilité financière, de la Fédération internationale des experts-comptables, du Conseil international des normes comptables (IASB), de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Les intervenants ont mis en évidence l'évolution récente des aspects réglementaires et institutionnels de la publication d'informations de qualité par les entreprises dans leurs organisations respectives. Un intervenant a rappelé que le Groupe d'experts avait mené des travaux très utiles dans le domaine de l'enseignement de la comptabilité en publiant le programme type de formation en comptabilité. Les intervenants ont souligné combien il importait de disposer d'une base réglementaire et institutionnelle solide pour la publication d'informations de qualité par les entreprises et a salué le guide pratique que le Groupe d'experts avait élaboré au cours des trois dernières années.

5. Au cours de la série de questions-réponses qui a suivi, un représentant a jugé indispensable de publier des informations autres que financières sur des éléments tels que les risques de change. Il a aussi souligné la nécessité de poursuivre l'application des normes

comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) au lendemain de la crise de la dette souveraine. Un autre représentant a indiqué que son pays avait adopté des normes comptables régionales pour le secteur public qui étaient fondées sur les IPSAS et s'inquiétait de la pérennité des normes IPSAS. Il a ajouté qu'il fallait renforcer l'indépendance des audits des états financiers du secteur public.

6. Un représentant a mis en évidence les difficultés que les pays en développement et les pays en transition rencontraient pour traduire dans d'autres langues les normes internationales rédigées en anglais. Un représentant de l'IASB a indiqué que son organisation reconnaissait les problèmes posés par la traduction de ces normes. Il a indiqué que l'IASB prévoyait de plus longues périodes de sensibilisation et de transition lorsqu'elle publiait des normes afin de donner davantage de temps aux pays pour traduire ces documents. Il a aussi souligné que son organisation s'efforçait d'obtenir une traduction unique pour chaque langue au niveau mondial. Un représentant de la Fédération internationale des experts-comptables a informé les représentants qu'en 2012, les organisations professionnelles comptables d'Argentine, du Mexique et d'Espagne avaient collaboré à la rédaction d'une version espagnole unique des normes internationales d'audit. Il a ajouté que cela constituait un bon exemple de la manière dont les organisations comptables pouvaient faciliter la traduction des normes internationales tout en évitant de produire des versions multiples de la même norme. Il a aussi assuré les participants qu'il n'était pas envisagé d'abandonner les normes IPSAS. Un représentant a demandé ce que l'on entendait exactement par juridiction IFRS. Un représentant de l'IASB a répondu que son organisation ne dénommait pas les pays en fonction du degré d'application des IFRS et estimait qu'un pays avait adopté ces normes lorsqu'il appliquait les IFRS publiées par l'IASB. En outre, il a dit que l'IASB avait mené une étude dans plus de 100 pays sur la manière dont les IFRS y avaient été appliquées et qu'un rapport serait publié d'ici à la fin de 2012.

7. Au cours de la deuxième réunion-débat, les représentants de pays ayant participé à l'expérience pilote du guide pratique ont échangé les informations reçues en retour et les enseignements tirés. Le débat a essentiellement porté sur les enjeux et les points relatifs aux volets réglementaires et institutionnels du guide. Le Président du Groupe consultatif ISAR/CNUCED sur le cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises a fait une allocution liminaire et a indiqué que l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Côte d'Ivoire, la Croatie, la Fédération de Russie, le Mexique, les Pays-Bas et le Viet Nam étaient les pays participant à cet exercice. Les représentants de ces pays ont donné des informations au sujet du processus suivi pendant l'expérience pilote. Ils ont souligné à quel point il était important d'associer tous les acteurs essentiels à cette évaluation et d'identifier les bonnes personnes à contacter.

8. La langue a été évoquée par plusieurs pays comme étant l'un des principaux obstacles à l'expérience pilote. Un autre problème important était celui de l'identification de références afin de justifier les réponses. Certains pays ont expliqué les résultats obtenus dans le cadre de l'expérience pilote. Les résultats étaient insatisfaisants dans les domaines de la publication d'informations sur l'environnement, sur l'impact social et sur la gouvernance d'entreprise, du financement et de la coordination. Des orateurs ont souligné que le guide pratique avait aidé les pays à recenser les lacunes et à élaborer une marche à suivre pour y remédier. À cet égard, le représentant de la Côte d'Ivoire souhaitait demander l'aide de l'ISAR pour élaborer un plan d'action national visant à renforcer l'architecture comptable.

9. Des orateurs ont également jugé que le guide pratique était un excellent moyen d'ouvrir un débat systématique et indiquait la marche à suivre car il expliquait quels éléments devaient être évalués et la manière de procéder. Un représentant a noté que si une évaluation était réalisée chaque année, il était possible de suivre les progrès accomplis.

S'agissant des conclusions, un autre représentant a recommandé de ne pas utiliser le guide pratique comme outil de référence pour effectuer des comparaisons. Si celui-ci était utilisé à des fins de comparaison, les réponses devraient être pondérées car certaines questions étaient plus importantes que d'autres.

10. Les représentants ont formulé quelques recommandations afin d'améliorer le questionnaire d'évaluation. Ils ont noté que certains sujets pouvaient être développés et que certaines questions devaient être clarifiées. Un orateur a estimé que dans certains cas, il était difficile de répondre par oui ou par non et a suggéré d'incorporer des questions supplémentaires afin de mesurer les progrès accomplis en matière de convergence. Enfin, un orateur a souligné que l'incorporation du secteur public dans le questionnaire était une question très controversée dans son pays.

11. Le Président a donné la parole aux participants qui souhaitaient poser des questions. Un représentant a interrogé la CNUCED sur la stratégie mise en œuvre pour aider les pays à obtenir des financements. Le secrétariat a répondu que l'assistance de la CNUCED consisterait à sensibiliser les donateurs potentiels et à contribuer aux efforts déployés pour mobiliser les ressources financières nécessaires. Le même participant a proposé d'attirer l'attention du Groupe des 20 sur le guide pratique. Enfin, il a demandé davantage d'informations sur l'adoption de l'intégralité des IFRS par le Mexique. La représentante du Mexique a jugé essentiel de mettre en place un processus de transition. Elle a précisé que la décision d'adopter les IFRS avait été annoncée en 2008 et était entrée en vigueur en 2012; par conséquent, toutes les parties avaient eu quatre ans pour s'y préparer. En outre, les normes nationales s'étaient déjà largement rapprochées des IFRS, ce qui avait facilité la transition.

12. Un représentant a demandé au représentant de la Côte d'Ivoire de s'exprimer sur la mise en œuvre des normes IPSAS au niveau national dans le cadre du système régional de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). L'orateur a répondu qu'il existait un processus de rapprochement avec ces normes, mais que ces dernières n'avaient pas encore été intégralement adoptées. On se demandait si la meilleure approche était la convergence avec les IFRS ou l'adoption intégrale de ces normes. La Côte d'Ivoire suivrait l'approche régionale décidée au sein de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, qui comprenait 17 pays membres.

13. La CNUCED a noté que le guide pratique était assorti d'un additif sur les IPSAS et a souligné qu'elle poursuivait ses efforts dans ce domaine. Elle pouvait aussi s'efforcer de trouver des ressources et de déterminer qui devrait être associé à l'élaboration de ce volet du questionnaire.

14. Un autre représentant a demandé quel était l'avis des participants au sujet de l'utilité de l'interaction entre les rapports sur l'observation des normes et codes et le guide pratique. Le représentant du Viet Nam a dit que le guide pratique était très utile car il portait sur un large éventail de questions relatives à la publication d'informations par les entreprises et se présentait sous la forme d'une liste de contrôle. La représentante de l'Afrique du Sud a jugé le guide pratique très utile. Ce dernier, en particulier, aidait à mettre en évidence le manque de coordination entre les divers organes car il se situait au niveau national. La représentante était d'avis que le programme des rapports sur l'observation des normes et codes comportait une dimension supplémentaire par rapport au guide pratique.

15. Un autre représentant s'est enquis de l'expérience acquise par les pays qui avaient adopté les normes internationales. Le représentant de la Chine a brièvement décrit le processus suivi dans son pays, en soulignant qu'en 2006, la Chine avait adopté un système de normes comptables qui devait être harmonisé avec les IFRS. Le représentant du Mexique a également résumé les principales étapes suivies avant l'adoption des IFRS.

16. Le Président du Groupe consultatif a interrogé les orateurs sur les effets positifs et notables de l'expérience pilote. L'orateur russe a souligné qu'en fin de compte, le guide pratique était un bon moyen d'évaluer la situation dans les pays et de déterminer la marche à suivre. La représentante de l'Afrique du Sud a souligné que le renforcement des capacités humaines était l'un des aspects positifs du guide pratique. Elle a indiqué que l'Afrique du Sud disposait d'une infrastructure réglementaire et institutionnelle très solide. Par exemple, les Sud-Africains étaient les plus avancés en matière d'information intégrée. Pourtant, lorsqu'ils avaient utilisé le guide pratique, ils s'étaient rendu compte qu'ils pouvaient améliorer la coordination au service du renforcement des capacités car ils comptaient presque entièrement sur le South African Institute of Chartered Accountants dans ce domaine. Le représentant de la Côte d'Ivoire a souligné que le guide pratique était un moyen très utile de recenser les domaines essentiels qui méritaient l'attention, tels que le financement des institutions essentielles. Le représentant de la Croatie a estimé que le point le plus important justifiant l'expérience pilote était l'ouverture du débat sur une infrastructure comptable efficace.

17. Le Président du Groupe consultatif a demandé au représentant de la Croatie de donner son avis sur les différentes approches adoptées par les pays dans le cadre de l'expérience pilote concernant la participation des pouvoirs publics. L'orateur a répondu en précisant que l'approche suivie pouvait varier selon l'environnement culturel et juridique de chaque pays.

18. Ont participé à la troisième réunion-débat des représentants d'autorités de réglementation et un professionnel représentant un cabinet comptable. Dans leurs exposés, ces intervenants ont souligné combien il importait d'appliquer de manière cohérente les normes et codes mondiaux en matière de publication d'informations par les entreprises au niveau national et entre les pays. À ce propos, les orateurs ont souligné la nécessité d'instaurer une coopération entre les autorités de réglementation aux niveaux national et international. Les intervenants ont fait part d'un certain nombre de bonnes pratiques en matière de réglementation des entités d'intérêt public, notamment d'information financière et d'audit. La représentante d'une autorité de réglementation a précisé qu'un système de dépôt des rapports annuels des sociétés était en place sur Internet dans son pays depuis une dizaine d'années. L'autorité de réglementation faisait payer les utilisateurs désireux d'avoir accès aux informations sur les sociétés qui étaient archivées dans sa base de données en ligne. Un autre intervenant représentant une autorité de réglementation a jugé important que le marché soit informé dès que possible des mesures réglementaires adoptées et a ajouté que divulguer publiquement le nom des auteurs d'infractions était un moyen efficace de dissuader les auteurs des rapports et les commissaires aux comptes d'enfreindre la réglementation.

19. Pendant la série de questions-réponses qui a suivi, un représentant a demandé comment les autorités de réglementation faisaient en sorte que les règles soient mieux connues des sociétés qui établissaient des rapports annuels à des fins d'audit et qui souhaitaient respecter des règles mais n'étaient pas suffisamment conscientes de leurs obligations, notamment en matière de publication d'informations. Un intervenant a expliqué que son organisation mettait à disposition, sur son site Web, toutes les informations nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en matière de publication d'informations. Lorsqu'un comptable ou une société s'enregistraient auprès de la commission chargée des entreprises ou de l'autorité d'enregistrement, la direction de l'entreprise recevait un dossier d'information sur les obligations à respecter, notamment en matière de publication. L'autorité de réglementation organisait aussi des cours de mise à niveau pour les administrateurs dans les sociétés qui ne s'acquittaient pas des obligations prévues par la réglementation. En outre, l'autorité de réglementation avait mis en ligne, gratuitement, un ouvrage sur la façon d'être un bon administrateur. Elle organisait des mini-

expositions itinérantes et d'autres activités de sensibilisation afin de promouvoir un meilleur respect de la réglementation par les entreprises.

20. Un représentant a posé une question sur l'augmentation, entre 2010 et 2012, du pourcentage d'infractions en rapport avec les mesures d'application prises par une autorité de réglementation représentée par l'un des intervenants. Il a demandé si cette évolution était le résultat de l'inefficacité des mesures d'application prises. L'intervenant a répondu qu'il était trop tôt pour en connaître les causes réelles. On pouvait trouver une explication dans les conditions difficiles régnant sur les marchés, qui pouvaient inciter les auteurs des rapports à gonfler les bénéfices. Cela pourrait aussi être dû au nombre croissant de normes d'information financière de plus en plus complexes, que les comptables avaient du mal à appliquer au fil des ans. L'intervenant a également noté que le montant des amendes était calculé en tenant compte de la capacité de paiement de l'entité en infraction. Il a ajouté que pour la plupart des auteurs de rapports, il était plus important de soigner sa réputation que de payer une amende.

21. Un autre représentant a demandé si l'autorité de réglementation discutait avec les commissaires aux comptes des sociétés qui enfreignaient les règles en matière de publication. Un intervenant a expliqué que son organisation organisait des réunions périodiques avec la profession comptable et qu'il existait, au sein de l'organe de réglementation, un mécanisme d'échange institutionnalisé et officiel de l'information chargé de superviser la fonction d'audit. Il a ajouté que l'une des causes d'échec était que certains travaux essentiels d'audit étaient réalisés, au sein des cabinets d'audit, par du personnel moins expérimenté qui, souvent, n'était pas suffisamment formé à l'exécution de ces tâches. À ce propos, il a souligné la nécessité d'améliorer la formation des commissaires aux comptes, en particulier pour les besoins de l'équipe d'audit. Un représentant a demandé si l'émulation des sociétés qui publiaient des rapports était un moyen efficace de faire respecter la réglementation. Un intervenant a répondu que dans certaines situations, la pression des pairs n'était pas efficace, par exemple lorsque l'entité qui publiait des informations ne disposait pas d'un large éventail d'investisseurs, n'avait pas de capitalisation boursière flottante ou était dirigée par ses propriétaires.

22. Un participant a demandé s'il y avait un conflit d'intérêts lorsque la profession fixait elle-même ses propres normes en matière d'audit. Les intervenants ont expliqué que les modèles de réglementation de la profession de commissaire aux comptes étaient différents selon les pays. Dans certains d'entre eux, l'organisme de supervision faisait partie de la commission des opérations de bourses. Dans d'autres pays, cette fonction était exercée par le ministère des finances, alors que dans d'autres encore, elle relevait d'un organe indépendant. Dans certains dispositifs institutionnels, l'organe de supervision fixait les normes d'audit tandis que dans d'autres, cette tâche était déléguée à l'association professionnelle des commissaires aux comptes. Dans ce dernier cas, des mesures réglementaires supplémentaires devaient être prises pour faire face aux conflits d'intérêts.

23. Un représentant a demandé si les commissaires aux comptes et la vérification interne des comptes jouaient un rôle important dans le processus d'information financière. Un intervenant a fait observer que le rôle du comité des commissaires aux comptes avait considérablement évolué par rapport à sa fonction traditionnelle. Les membres des comités des commissaires aux comptes participaient aux phases essentielles du processus d'information financière, notamment aux discussions sur les ajustements des états financiers recommandés par l'auditeur externe. Pour ce qui était de l'audit interne, compte tenu de la portée plus large de l'audit externe et en raison de seuils plus élevés d'importance relative, l'audit interne contribuait à une bonne information financière en vérifiant de manière approfondie le bon fonctionnement des procédures de contrôle que la direction avait mises en place. La question se posait de savoir s'il serait utile de créer une fonction distincte pour la supervision des commissaires aux comptes de PME. Certains

intervenants étaient d'avis que de nombreuses autorités de réglementation s'efforçaient de réduire autant que faire se peut le fardeau que l'information financière et la vérification des comptes représentaient pour les PME.

24. La quatrième réunion-débat était consacrée à la question de la base réglementaire et institutionnelle pour la publication d'informations de qualité par les entreprises, telle que l'appréhendaient les examinateurs des pays participant à l'expérience pilote. Globalement, les intervenants ont jugé que le guide pratique était utile en tant que moyen d'évaluation. Les orateurs ont souligné que la participation des principales parties intéressées était l'un des facteurs essentiels de succès d'une évaluation nationale. Ils partageaient aussi notamment les opinions suivantes: les principales institutions ne bénéficiaient pas d'un financement durable, la coordination devait être améliorée entre les principaux acteurs du processus de publication d'informations par les entreprises, les mécanismes d'assurance qualité relatifs aux audits étaient importants et, dans le cadre de normes fondées sur des principes, il était essentiel de former les professionnels afin que ceux-ci fassent preuve de discernement.

25. Les intervenants ont formulé plusieurs suggestions destinées à améliorer le guide pratique. Une distinction devait être faite entre l'adoption et la mise en œuvre d'une norme, et entre l'application des IFRS publiées par l'IASB et les IFRS modifiées par les pays qui les appliquaient. Des questions redondantes pouvaient être supprimées et certaines questions pouvaient être simplifiées. Des questions relatives au suivi et à l'application pouvaient être ajoutées afin d'élargir le pilier B. On a fait observer qu'il était difficile de savoir si le nombre existant de comptables était suffisant. Parmi les autres améliorations à apporter au guide pratique, les intervenants ont recommandé d'ajouter une section présentant les principaux faits et chiffres sur un pays, tels que les 10 premières sociétés par capitalisation boursière, la concurrence sur les marchés, les opinions de commissaires aux comptes sur les normes d'information financière et la disponibilité de logiciels de comptabilité dans le pays. Il a aussi été suggéré de rendre le guide pratique plus dynamique et convivial. Les intervenants ont remercié les pays ayant participé à l'expérience pilote d'avoir donné des informations complètes dans le questionnaire et d'y avoir répondu avec franchise.

26. Un représentant a fait observer que si l'orateur recommandait une période de cinq ans pour la mise en place d'un contrôle et d'une assurance de la qualité, la Banque mondiale demandait que cet objectif soit atteint en moins d'un an et demi. L'orateur a répondu qu'il fallait cinq ans pour que ce processus soit achevé. Le représentant de la Banque mondiale a ajouté que son organisation était désormais plus ouverte à une approche à long terme ou à une approche négociée avec chaque pays en fonction de sa situation.

27. Le représentant de la Banque mondiale a aussi précisé que les délais à respecter dans les projets étaient élaborés en coordination avec les autorités du pays concerné et que de nombreux pays avaient déjà mis en place certaines conditions.

28. Un représentant s'est inquiété de l'application progressive de normes IFRS qui étaient conçues pour les grandes entreprises et a demandé si l'IASB s'occupait d'évaluer des normes pour les microentités. Les intervenants et le Président ont répondu que certains pays préconisaient d'observer les directives de comptabilité et d'information financière pour les PME de niveau 3 élaborées par l'ISAR.

29. Un représentant a demandé des éclaircissements sur l'adoption et l'application des IFRS et sur les raisons qui dissuadent les pays de les appliquer intégralement. Un intervenant a répondu que l'adoption de mesures légales était relativement simple, mais que la difficulté résidait dans l'application des normes. Il fallait former le personnel à

l'application des normes et il était, selon lui, très important de continuer de développer les compétences professionnelles dans ce domaine.

30. Le Président a invité les participants à poser d'autres questions. Un représentant a demandé dans quelle mesure le langage XBRL (Extensible Business Reporting Language) revêtait un intérêt pour la publication d'informations par les entreprises. Un orateur a estimé que la technologie facilitait l'exécution de cette tâche et a évoqué un exposé sur cette question qui devait avoir lieu le dernier jour de la session. Un autre représentant a mentionné la complexité des obligations et des enjeux liés à leur adoption par les pays en développement.

31. Le Président a ensuite donné la parole au secrétariat de la CNUCED, qui a présenté l'outil en ligne qui était en cours de conception afin d'accroître l'accès des pays au guide pratique et de faciliter l'interaction et la communication entre les différentes parties qui participaient à l'évaluation.

C. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Publication d'informations sur la durabilité

32. Le Groupe d'experts a examiné les questions relatives à la publication d'informations sur la durabilité, notamment sur les changements climatiques, dans le cadre de la suite donnée à ses travaux antérieurs sur la comptabilité et l'information environnementales, afin d'être informé des tendances récentes. Le secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour, puis un résumé général qui comportait un aperçu des réunions récemment organisées. Il s'agissait en particulier de l'atelier de la CNUCED consacré à la publication d'informations sur les changements climatiques organisé en mars 2012, des résultats de la treizième session de la Conférence (CNUCED XIII) tenue en avril 2012 ainsi que du Dialogue mondial sur les bourses de valeurs durables et de Rio+20, tous les deux tenus en juin 2012. Le résumé général démontrait l'intérêt notable que les États membres portaient à la publication d'informations sur la durabilité et du mandat actuel de la CNUCED dans ce domaine.

33. Les intervenants qui se sont exprimés sur ce point représentaient des organisations participant à l'élaboration de directives relatives à la publication d'informations sur la durabilité. Des renseignements à jour ont été présentés sur les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Conseil des normes d'information sur le climat, la Global Reporting Initiative et l'International Integrated Reporting Council. Les orateurs ont mis en évidence les principales tendances, notamment la multiplication des initiatives réglementaires et boursières nationales revêtant un caractère facultatif ou contraignant. L'intérêt croissant de la communauté internationale pour une approche intégrée en matière de publication a aussi été pris en compte, de même que les progrès réalisés dans ce domaine en vue de mettre en place un cadre international concerté. Les représentants de sociétés de services d'information financière ont aussi examiné l'intérêt croissant des investisseurs pour les informations sur la durabilité, en tenant compte des divergences entre les sociétés concernant l'établissement des rapports sur la durabilité. Les principales difficultés qui se posaient aux utilisateurs de ces rapports étaient que les règles étaient peu respectées ou l'étaient de manière incohérente, aboutissant à de grandes lacunes en matière d'information, et que les informations données dans les rapports publiés souffraient en général d'un manque de comparabilité, ce qui en réduisait l'utilité.

34. Plusieurs intervenants ont mis en évidence le résultat de Rio+20 concernant la publication d'informations sur la durabilité, tout en prenant note de l'appel lancé par les États membres pour que le système des Nations Unies collabore avec les parties intéressées

à l'élaboration de modèles de meilleures pratiques et favorise l'adoption de mesures, notamment en matière de renforcement des capacités. Il a aussi été fait observer que la CNUCED était l'un des organismes officiellement chargés de l'application du document final de Rio+20 concernant la publication d'informations sur la durabilité, et que l'ISAR était idéalement placé au sein du système des Nations Unies pour apporter sa contribution dans ce domaine.

35. Les exposés ont été suivis d'une série de questions-réponses. Quelques représentants se sont enquis de l'expérience acquise par l'Afrique du Sud concernant la publication de rapports intégrés, ce pays étant le premier à avoir rendu ce type de rapport obligatoire. Des représentants ont aussi posé des questions au sujet de l'information intégrée comme indicateur de la santé du système financier et de l'influence des mesures fiscales d'incitation (par exemple, amendes, taxes, etc.) sur les pratiques de la direction en matière de publication d'informations par les entreprises. Un participant a demandé quel était le rôle de l'IASB dans ce domaine et une question a été posée au sujet de l'état actuel des normes d'assurance dans ce domaine. Un certain nombre de représentants ont fait observer que l'ISAR avait longuement contribué à la publication d'informations environnementales.

2. Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise

36. Le secrétariat a présenté un résumé général de la question, qui donnait notamment un aperçu du rapport intitulé *Corporate Governance Disclosure in Emerging Markets: Statistical Analysis of Legal Requirements and Company Practices*³ que la CNUCED avait récemment publié. Le secrétariat a exposé les points marquants de ce rapport, qui résumait quatre ans de travaux de recherche et comportait une analyse inédite. Le secrétariat a aussi souligné que le «Guide des bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise» mis au point par l'ISAR continuait d'être utile en tant qu'outil normatif permettant de mesurer les progrès accomplis dans le domaine considéré. Les représentants ont présenté une étude de cas portant sur la Jamaïque et des mises à jour sur les efforts déployés à Trinité-et-Tobago pour renforcer les capacités suite notamment à l'étude qui avait été réalisée en 2011. Ces études de cas ont été menées avec l'assistance technique de la CNUCED et en prenant comme point de référence les éléments recommandés par l'ISAR en matière de publication d'informations. Le secrétariat a invité les représentants qui souhaiteraient que des études de cas analogues soient menées dans leur propre pays à se mettre en rapport avec le secrétariat pour obtenir une assistance technique.

3. Activités d'autres organisations internationales et régionales

37. À l'occasion de ce débat, les représentants d'organisations régionales et internationales s'intéressant à la publication d'informations par les entreprises ont fait le point des activités menées pendant la période intersessions. La première intervenante, qui représentait la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), a exposé la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'IFAC. Elle a aussi présenté brièvement les différents conseils et commissions, dont elle a décrit les activités principales. Parmi celles-ci figurait l'amélioration des normes de publication d'informations par les commissaires aux comptes, qui était la priorité des priorités jusqu'en 2014; le perfectionnement du cadre conceptuel du secteur public; la révision des huit normes internationales en matière d'éducation, dans le but de les rendre plus lisibles et de veiller à l'application cohérente de chacune d'elles; la publication de l'exposé-sondage sur la manière de procéder en cas de soupçon d'acte illicite; la définition des fonctions essentielles et des compétences attendues des experts-comptables en entreprise; la publication des résultats du sondage rapide sur les pratiques des petites et moyennes

³ http://unctad.org/en/Docs/diaeed2011d3_en.pdf.

entreprises; la signature du mémorandum d'accord visant à renforcer la comptabilité et à améliorer la collaboration; l'accent mis sur le document d'orientation public n° 2 de la CNUCED, qui attestait de l'appui de l'IFAC à un ensemble unique de normes d'audit, ainsi que sur le document d'orientation public n° 5, qui contenait une définition pratique de l'intérêt public et aidait les parties intéressées à déterminer dans quelles mesures les dispositions, décisions ou politiques adoptées l'étaient dans l'intérêt public.

38. L'orateur suivant, qui représentait la Fédération panafricaine des comptables, a exposé la vision et la mission de son organisation. Il a souligné que dans ses activités récentes, la Fédération avait défini des objectifs stratégiques tels que la mise en place d'une organisation comptable professionnelle nationale durable et forte dans chaque pays africain. L'intervenant a précisé que ces organisations comptables devaient contribuer au développement économique et social et se conformer aux déclarations des obligations des membres de l'IFAC. Il a également précisé qu'à l'avenir, la Fédération panafricaine des comptables participerait davantage aux discussions internationales sur la publication d'informations de qualité par les entreprises.

39. L'intervenante représentant la Fédération des experts-comptables méditerranéens a expliqué le contexte historique, la mission et les activités de son organisation. La Fédération comprenait 22 associations professionnelles de comptables provenant de 18 pays méditerranéens et était un groupement reconnu membre de l'IFAC. L'oratrice a souligné que les activités régionales de la Fédération étaient devenues de plus en plus importantes avec la disparition des frontières nationales, sous l'effet des flux importants d'échanges et d'investissements. Par conséquent, les organismes nationaux de réglementation devaient adopter une optique internationale. Afin d'atteindre l'objectif d'un marché plus intégré en Méditerranée, la Fédération s'efforçait notamment d'échanger des informations et des meilleures pratiques, d'organiser des conférences, des séminaires et des actions ciblées, ainsi que d'appuyer le programme de conformité de l'IFAC. Au cours de l'année écoulée, l'une des priorités de la Fédération avait porté, en premier lieu, sur le renforcement des capacités. Elle s'était employée à organiser des réunions et des projets répondant aux besoins de ses membres et avait ainsi lancé un projet d'échange de stagiaires entre l'Italie et la Tunisie, qui étaient les deux premiers pays participant à cette expérience pilote. En second lieu, la Fédération avait mis l'accent sur la convergence des réglementations afin d'améliorer la gouvernance régionale en matière de risques. À cet égard, la Conférence annuelle de la Fédération, qui devait se tenir début décembre 2012 en coopération avec la Fédération des experts-comptables européens (FEE), l'Organisation internationale des commissions de valeurs, l'IFAC et d'autres institutions, serait consacrée au rôle de la réglementation régionale. Enfin, la Fédération accordait la priorité aux orientations données aux PME et aux pratiques suivies par celles-ci, en étudiant l'accès au financement et à l'information financière afin de recenser les meilleures pratiques.

40. En tant qu'ancien Président de XBRL International, le dernier intervenant a fait le point sur le langage XBRL. Il a expliqué que ce langage électronique, fondé sur le langage XML, servait à la communication de données économiques et financières. Afin de poursuivre l'élaboration de ce langage électronique de marquage des données, le consortium XBRL International se réunissait habituellement deux fois par an. L'orateur a insisté sur les avantages de ce langage, qui était notamment plus économe, plus efficace et plus précis. Toutefois, il était probablement plus difficile d'utiliser le langage XBRL dans le secteur public que dans le secteur privé.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

41. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Jim Osayande Obazee (Nigéria)
Vice-Président-Rapporteur:	M. David Szafran (Belgique)

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

42. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a aussi adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/62.

L'ordre du jour se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations par les entreprises.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la trentième session.
6. Adoption du rapport.

C. Résultats de la session

43. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 2 novembre 2012, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté ses conclusions concertées (voir le chapitre I) et a décidé que le Président résumerait les discussions informelles (voir le chapitre II). Il a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de la trentième session de l'ISAR (voir l'annexe I).

D. Adoption du rapport

(Point 6 de l'ordre du jour)

44. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la trentième session

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises:
 - a) Le guide pratique pour le développement de la comptabilité ISAR-CNUCED: les informations reçues en retour des pays;
 - b) Les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines.
4. Examen des bonnes pratiques dans le cadre des initiatives ayant trait à la publication d'informations par les entreprises, à la réglementation et aux marchés boursiers.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la session:

Afghanistan	Japon
Afrique du Sud	Kazakhstan
Algérie	Kirghizstan
Allemagne	Koweït
Angola	Lesotho
Azerbaïdjan	Lituanie
Bahreïn	Malawi
Barbade	Malte
Bélarus	Maroc
Belgique	Mexique
Bénin	Namibie
Bosnie-Herzégovine	Nigéria
Brésil	Oman
Burkina Faso	Philippines
Cambodge	Portugal
Cameroun	République tchèque
Chine	République-Unie de Tanzanie
Congo	Roumanie
Côte d'Ivoire	Sénégal
Croatie	Slovaquie
Égypte	Sri Lanka
Équateur	Suède
Espagne	Suisse
Fédération de Russie	Swaziland
Gabon	Tunisie
Ghana	Turquie
Hongrie	Ukraine
Iraq	Viet Nam
Irlande	Yémen
Italie	Zimbabwe

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Banque asiatique de développement
 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
 Union européenne
 Banque islamique de développement
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation de coopération islamique

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/INF.5.

3. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session:
 - Fonds international pour le développement agricole
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement
 - Banque mondiale
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
 - Village Suisse ONG
 - Conseil œcuménique des Églises
5. Les intervenants ci-après ont apporté leur contribution à la session:
 - M. Damir Kaufman, Président et Vice-Président, vingt-huitième session
 - M. Jim Osayande Obazee, Président, vingt-neuvième session
 - M. David Szafrar, Vice-Président-Rapporteur, vingt-neuvième session
 - M. Michel Prada, Président du Conseil d'administration de la Fondation IFRS
 - M. Gerald Edwards, Conseiller principal sur les orientations en matière de comptabilité et d'audit, Conseil de stabilité financière
 - M. Ian Ball, Directeur général de IFAC, et Président de l'International Integrated Reporting Council Working Group
 - M. Wayne Upton, Président du Comité d'interprétation des IFRS de l'IASB
 - M. Liam Coughlan, spécialiste principal de la gestion financière, Banque mondiale
 - M. Jonathan Bravo, Chef des activités relatives au financement et aux entreprises, Organisation internationale des commissions de valeurs
 - M. Nelson Carvalho, professeur à l'Université de São Paulo (Brésil) (Président du Groupe consultatif de l'ISAR-CNUCED sur le développement de la comptabilité)
 - M^{me} Elionor Weffort, professeur à la Fundação Escola de Comércio Álvares Penteado (Brésil)
 - M. Damir Kaufman, Secrétaire général, Ministère de la justice (Croatie)
 - M. Shu Huihao, Directeur général adjoint, Département de la réglementation comptable, Ministère des finances (Chine)
 - M. Drissa Koné, Secrétaire général du Conseil National de l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés de Côte d'Ivoire; Représentant de la Côte d'Ivoire au sein du Conseil comptable Ouest Africain
 - M. Sergey Shapiguzov, Président de FBK Company (Fédération de Russie)
 - M^{me} Lesley Stainbank, professeur à l'Université du Kwazulu-Natal (Afrique du Sud)
 - M. Vo Tan Hoang Van, Associé, Ernst and Young, Viet Nam Limited
 - M^{me} Elsa Beatriz Garcia, membre du Conseil des normes d'information financière (Mexique)
 - M^{me} Juthika Ramanathan, Directrice générale de l'Autorité de réglementation de la comptabilité et des entreprises (Singapour)
 - M. Philipp Leu, Directeur exécutif, information financière, Swiss Exchange

- M. Joel Osnoss, associé, Deloitte and Touche LLP
- M. Jon Hooper, International Forum of Independent Audit Regulators
- M. Ewald Müller, Directeur, analyses financières, Autorité de réglementation du centre financier du Qatar
- M. Guillermo Braunbeck, chercheur universitaire, Fondation IFRS, (Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Paul Hurks, Directeur, International Accountancy Education and Development, Royal Netherlands Institute for Registered Accountants
- M. Belverd Needles, professeur à l'Université DePaul (États-Unis d'Amérique)
- M. Mike Walsh, Special Projects Consultant, Association of Chartered and Certified Accountants
- M. Gert Karreman, professeur à l'Université de Leyde (Pays-Bas)
- M. Kurt Ramin, Conseiller spécial en comptabilité
- M. Brice Martinez, Kingston Development (Suisse)
- M. Thomas Krantz, Conseiller principal pour les marchés de capitaux, Thomas Murray Company; Ambassadeur de l'International Integrated Reporting Council; ancien Secrétaire général de la World Federation of Exchanges
- M^{me} Lois Guthrie, Directrice exécutive, Climate Disclosure Standards Board
- M^{me} Eszter Vitorino, Directrice chargée des relations avec le Gouvernement, Global Reporting Initiative
- M^{me} Celine Kauffmann, gestionnaire de projets de coopération internationale en matière de réglementation, Division de la politique réglementaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques
- M. Doug Morrow, Vice-Président, Recherche, Corporate Knights (Canada)
- M^{me} Tamara Hardegger, Gestionnaire de produits, Environmental, Social and Governance (ASSET4), Thomson Reuters (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Axel Kravatzky, Président et consultant principal, Syntegra Change Architects (Trinité-et-Tobago)
- M. Dennis Brown, Consultant financier, Institute of Chartered Accountants (Jamaïque)
- M^{me} Gabriella Kusz, Directrice technique principale en charge du développement des organes membres, Fédération internationale des experts-comptables
- M. Vickson Ncube, Directeur exécutif, Fédération panafricaine des comptables
- M^{me} Maria Teresa Venuta, Secrétaire générale, Fédération des experts-comptables méditerranéens
- M. Kurt Ramin, ancien Président de XBRL International
-